• (1305)

Il en va de même de la question des pensions. Les députés du Bloc veulent se séparer, mais ils ne sont pas prêts à renoncer au régime de retraite. Ils ne sont absolument pas prêts à le faire.

Quant à la question à l'étude aujourd'hui, je suis heureux d'avoir l'occasion de donner mon avis sur le projet de loi modifiant la Loi sur le vérificateur général. Je tiens d'abord à souligner que le Parti réformiste appuie les efforts faisant une place égale aux considérations économiques et environnementales afin de préserver l'environnement pour les générations à venir.

Nous amorçons maintenant la troisième session de la 35º législature. Or, jusqu'à maintenant, le gouvernement tarde à prendre des mesures en matière d'environnement. Selon une étude récente du National Centre for Economic Alternatives, le Canada a le deuxième pire dossier pour ce qui est de la détérioration de la terre, de l'air et de l'eau, et la ministre n'a pas fait grand—chose pour corriger la situation. Nous avons entendu beaucoup de discours, mais nous avons vu très peu d'actions concrètes pour remédier à des problèmes écologiques clés.

Le projet de loi C-83 est l'une des rares initiatives que la ministre de l'Environnement a annoncées et il est loin d'être révolutionnaire. Ce projet de loi modifie la Loi sur le vérificateur général et crée le poste de commissaire à l'environnement.

La création de ce poste est une des recommandations du comité permanent. Ce projet de loi est l'aboutissement d'un long processus de consultation où les témoins ont d'abord été reçus par la ministre. Pendant les séances du comité, en compagnie de députés des deux côtés de la Chambre, j'ai écouté des témoins qui ont fait des recommandations sur le rôle et les responsabilités de ce nouveau vérificateur général de l'environnement.

À la fin des audiences, les recommandations ont été mises sur papier, et j'ai travaillé avec les membres du comité pour faire le tri et soupeser les diverses recommandations. Nous avons rédigé un rapport sur celles—ci et l'avons remis à la ministre de l'Environnement l'an dernier.

Ce fut un long débat. Je félicite tous les députés et les témoins qui y ont participé. Je suis également heureux de dire que, la plupart du temps, les membres du Comité permanent de l'environnement ont pu mettre de côté la politique partisane et travailler à la réalisation d'un même but: la définition du rôle du commissaire à l'environnement.

Cependant, il est malheureux que la ministre tienne si peu compte, dans le projet de loi qu'elle présente, de tout le temps, de tous les efforts et de tout l'argent consacrés aux études et aux rapports du comité.

On paie les frais de déplacement de porte-parole de différents groupes de tout le pays pour qu'ils viennent exprimer leurs opinions devant le comité. L'une des fonctions des comités consultatifs

Initiatives ministérielles

consiste à écouter la population et à la consulter sur les initiatives et les projets de loi du gouvernement et le gouvernement actuel, ainsi que les précédents, ont beaucoup dévalorisé cette fonction. Il est regrettable que, sous le gouvernement actuel, la consultation ne veuille plus rien dire.

Peu importe les décisions auxquelles arrive le comité parlementaire ou les opinions exprimées par les Canadiens lors des prétendues consultations que le gouvernement mène d'un bout à l'autre du pays, les décisions sont toujours prises à huis clos par le Cabinet, qui n'en fait qu'à sa tête. Il est particulièrement décevant de constater qu'une si petite portion du projet de loi C–83 reflète les recommandations que le comité parlementaire a présentées à la ministre de l'Environnement l'an dernier.

Pourquoi consulter pendant si longtemps puisque la ministre ne tiendra pas compte des résultats de ces consultations?

Si le projet de loi est représentatif des initiatives de la ministre dans le domaine de l'environnement, il en dit long. Les députés des deux côtés de la Chambre ont proposé un certain nombre d'excellentes recommandations concernant le commissaire à l'environnement, mais la ministre a balayé la plupart d'entre elles du revers de la main.

Lorsque la population canadienne aura eu la possibilité d'examiner le projet de loi, elle arrivera à la conclusion qu'il fait très peu pour la protection de l'environnement. Pas étonnant que les Canadiens reprochent à la ministre de si peu accomplir. Il est clair que le projet de loi ne réglera pas les problèmes de l'environnement.

• (1310)

Les Canadiens attendent que le gouvernement prenne les choses en main et adopte des mesures législatives réfléchies et efficaces, et non des projets de loi comme celui-ci, qui manque nettement de substance et qui ne contribuera pas vraiment à améliorer la situation dans le domaine de l'environnement.

Il convient de signaler que la création d'un bureau du commissaire à l'environnement n'était pas seulement une recommandation du comité, mais aussi une promesse faite par les libéraux dans le livre rouge, promesse qui, encore une fois, n'a pas été tenue par la ministre.

Le Comité de l'environnement a fait plusieurs recommandations au sujet du bureau du commissaire à l'environnement. Il en a fait 17 au total. Le Parti réformiste a appuyé cette initiative. Pourtant, on n'a donné suite qu'à un très petit nombre des recommandations du comité dans ce projet de loi, qui ressemble à peine à ce qui a été présenté à la ministre de l'Environnement.

Par exemple, le comité permanent a recommandé que le bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable soit établi en vertu d'une nouvelle mesure législative distincte. Toutefois, ce projet de loi ne fait que modifier la Loi sur le vérificateur général. Il ne s'agit pas d'une nouvelle mesure législative, ni d'une mesure législative distincte.